

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

---

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS91

présenté par  
M. Véran, rapporteur

### ARTICLE 54

I. – À l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 197,0 »

le nombre :

« 198,0 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, substituer au nombre :

« 172,8 »,

le nombre :

« 173,6 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chiffrages proposés par le Sénat ne sont pas étayés. En outre, les mesures proposées ne sont pas partagées par votre rapporteur qui propose en conséquence le rétablissement des objectifs adoptés par votre assemblée en première lecture.